

Le 20 novembre 2009

Communiqué de presse

Objet : travail parlementaire

Projet de loi sur La Poste

Michel RAISON veut renforcer les garanties données par le Gouvernement

Le Parlement examine actuellement le projet de loi relatif à l'entreprise publique La Poste et aux activités postales. Le Sénat a adopté le texte le 9 novembre dernier et l'Assemblée doit se prononcer à partir du 1^{er} décembre.

Ce texte prévoit de doter La Poste d'un statut juridique et des leviers financiers nécessaires à sa modernisation et à son développement. Elle sera ainsi en mesure de faire face à la libéralisation totale de son marché et à l'arrivée de concurrents qui viennent de créer la Fédération des acteurs postaux alternatifs (FAPA). La Poste sera également en capacité de consolider ses positions à l'international.

Au travers de son travail parlementaire, de son expérience d'élu local et en tant qu'ancien membre de la Commission départementale de la présence postale territoriale (CDPPT), Michel RAISON sait combien La Poste est une entreprise aimée dont les missions sont essentielles, en particulier dans les zones rurales.

Il sait aussi que toute entreprise, même celles chargées d'une mission de service, doit impérativement s'adapter aux évolutions de son environnement juridique et économique (ouverture à la concurrence, nouvelles technologies ...).

L'enjeu est donc bien de trouver un équilibre afin de maintenir un Service Universel qui garantit sur l'ensemble du territoire national un même niveau de qualité et de prix pour tous.

C'est pourquoi, en contrepartie des nouveaux et importants moyens apportés par l'Etat et la Caisse des Dépôts (à hauteur de 2,7 milliards d'euros), **Michel RAISON est soucieux d'obtenir des garanties plus fortes sur différents points.**

Au cours des dernières semaines, il a ainsi pu échanger avec Christian ESTROSI, Ministre de l'Industrie, avec les responsables nationaux de La Poste, dont son Président, Monsieur BAILLY, mais aussi avec les responsables de La Poste en Haute-Saône.

Membre de la Commission des affaires économiques, représentant l'Assemblée nationale à la Commission Supérieure du Service Public des Postes et des Communications Electroniques (CSSPPCE), il souhaite également prendre une part active au débat en utilisant les outils qui sont les siens.

Michel RAISON a déposé deux amendements visant :

1. à mettre fin à la polémique sur la privatisation de La Poste

Comme s'y est engagé le Président de la République, ce projet de loi ne prévoit en aucun cas la privatisation de La Poste (ouverture du capital à des fonds privés). Pourtant, le doute et l'inquiétude ont été semés dans l'esprit de nombreux de nos concitoyens.

L'amendement prévoit par conséquent que toute ouverture du capital de La Poste à des fonds privés (s'il devait y en avoir une!) serait soumise à référendum.

Une quarantaine de députés UMP se sont d'ores et déjà associés à la démarche de Michel RAISON en co-signant son amendement.

2. à mieux encadrer les propositions de réduction des horaires des bureaux de poste

La volonté est de tenir compte de l'évolution réelle de la « charge guichet » constatée au cours des 3 années précédant une réduction d'horaires.

En effet, dans le cadre de son plan de réorganisation territoriale « Terrains » engagé en 2005, La Poste a aujourd'hui quasiment achevé l'adaptation des horaires d'ouverture de ses bureaux centre et de ses bureaux de proximité.

Cette « remise à niveau » a été le plus souvent effectuée au travers d'une forte réduction des volumes horaires qui pouvait parfois être plus importante que la baisse réelle des volumes d'activité.

Il s'agit donc de **s'assurer que les réductions d'horaires proposées soient, à l'avenir, étroitement ajustées à la réalité constatée au terme d'une période de référence.**

Ainsi, Michel RAISON propose qu'une réduction d'horaires ne puisse pas dépasser de 15% la réduction de l'activité constatée au cours des 3 années précédentes.

Par exemple, si la charge guichet a diminué de 10% au cours de la période de référence, le volume horaire d'un bureau de poste ne peut pas être réduit de plus de 11,5% (c'est à dire 10% + 15%).

La Poste resterait ainsi en capacité de gérer l'évolution de son réseau mais dans un cadre mieux défini et plus progressif, qui respecte les besoins réels des territoires

Contact presse - Loïc LABORIE – Tel / 03 84 40 62 35

NB : La copie de ces deux amendements ainsi que la liste des députés co-signataires est à votre disposition sur simple demande.